

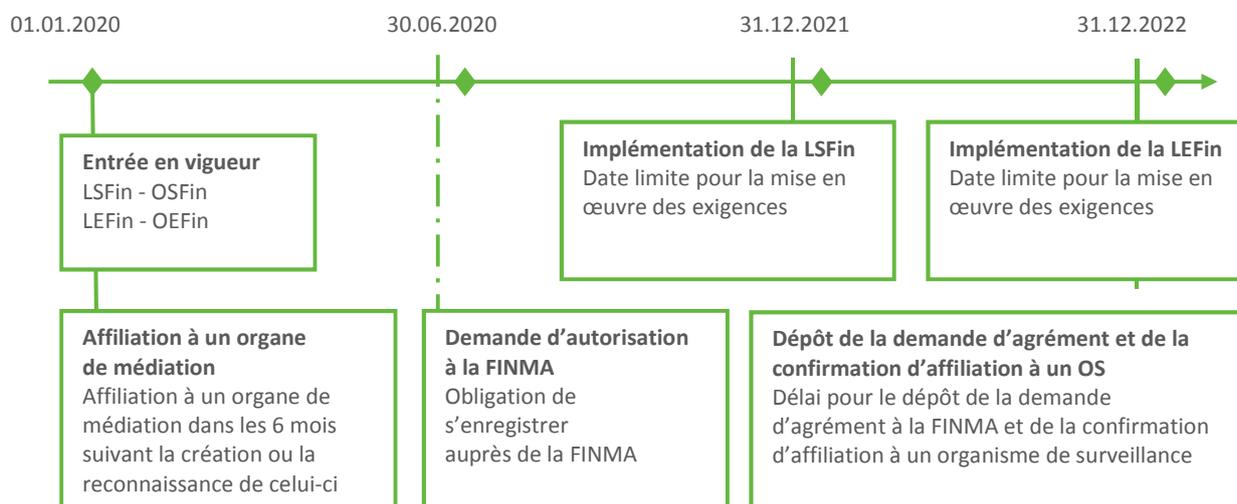
Loi sur les services financiers et loi sur les établissements financiers: êtes-vous prêt?

Mesdames et Messieurs,

Le 1^{er} janvier 2020, la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) et leurs ordonnances (OSFin et OEFin) sont devenues une réalité!

L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions influence de manière significative la structure, l'organisation, la formation, les contrôles internes et les directives et règlements internes des gérants de fortune, et le respect des nouveaux délais fixés demande une planification et une préparation appropriées.

Les principaux délais à respecter par les gérants de fortune



Comment pouvons-nous vous soutenir?

Grâce à l'expérience de nos experts, nous sommes en mesure de vous soutenir par les prestations suivantes:

Règlements et directives internes	<ul style="list-style-type: none">- Analyse des directives et règlements internes existants et évaluation du respect des nouvelles exigences;- Soutien lors de la préparation / mise à jour de la documentation interne (règlements, directives, mandat de gestion de fortune, profil du client, profil de risque etc.)
Organisation et processus internes	<ul style="list-style-type: none">- Evaluation du caractère approprié de l'organisation et des processus internes par rapport aux nouvelles exigences et à la pratique exemplaire et identification de lacunes;- Propositions d'amélioration et soutien lors de la mise en œuvre d'améliorations concernant l'organisation interne et/ou optimisation des processus internes
Formation	<ul style="list-style-type: none">- Evaluation du caractère approprié de la formation des collaborateurs;- Organisation de formations internes
Demande d'agrément	<ul style="list-style-type: none">- Soutien lors de la préparation de la demande d'agrément à la FINMA
Contrôle des risques et SCI	<ul style="list-style-type: none">- Evaluation du caractère approprié de la gestion des risques et des contrôles internes par rapport aux nouvelles dispositions;- Mise à disposition d'un service de contrôle des risques et de contrôle interne dans le cadre d'un outsourcing;- Solution de services efficace et tout-en-un (CRM, LBA, logiciel pour la gestion de fortune et le contrôle des risques)
Révision	<ul style="list-style-type: none">- Audit prudentiel selon les dispositions FINMA;- Contrôle restreint ou ordinaire des comptes annuels

Nous nous tenons volontiers à votre disposition et nous ferions un plaisir de vous informer sur les nouvelles exigences légales dans le cadre d'entretien gratuit.